

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 7

*Objet : Subvention
Association
Intercommunale Croix
Blanche de Rouzet*

Date de convocation :

9 février 2023

Date d'affichage :

9 février 2023

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
18

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt trois
Le 16 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE.

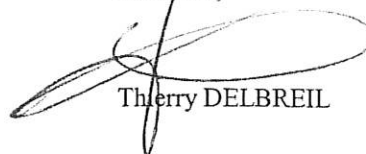
Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Intercommunale Croix-Blanche Rouzet souhaite participer aux financements des travaux de l'église de Rouzet pour de 10 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la participation financière de l'association Intercommunale Croix-Blanche Rouzet aux financements des travaux de l'église de Rouzet pour de 10 000 €.

- ADOPTÉE -

Le Maire,



Thierry DELBREIL